

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A des du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3J AUTOMOBILES

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE

SIRET 849993628100013

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

		Exercice N (2025)		Exercice N-1 (2024)	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010 014	012 016		
	Immobilisations corporelles*	025 3 715	030 3 299	416	919
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044 3 715	048 3 299	416	919
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068 676 072 9 798	070 074	676 9 798	3 627 9 425
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 15 329	086	15 329	7 517
	Total II	096 25 802	098	25 802	20 569
Total général (I + II)		110 29 517	112 3 299	26 218	21 489
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131 132			
	Rapport à l'ouverture	134	(26 283)	(35 340)	
	Résultat de l'exercice	136	22 911	10 771	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(2 372)	(23 569)	
DETTES	Provisions pour risques et charges	144			
	Emprunts et dettes assimilées	156	2 637	8 934	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	12 732	21 973	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169 172	11 211	8 927	
	Comptes courants d'associés	173	2 011	5 223	
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	28 591	45 058		
Total général (I + II + III)		180	26 218	21 489	
193		195			
197		182			
199		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Certifié conforme à l'original

BN

3J AUTOMOBILES

Exercice clos le 31/12/2025

Siège social : 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE

SAS au capital de 1 000 euros - Siret 84993628100013 - APE 4520A

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2026

Le 27 juin 2026 à 17 heures, les associés de la société 3J AUTOMOBILES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, se sont réunis au siège social 44 AVENUE DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77400 LAGNY SUR MARNE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M. BOUKADDOUR MOUSTAFA demeurant 10 RUE MICHEL PLACE à Dampmart titulaire de 100 parts.

L'assemblée est présidée par MR BOUKADDOUR Moustafa, gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

BM

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 22 910,92 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 6 723,93 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 5 230,00 euros

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SECONDE RESOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à apurer de 3 372,08 euros qui se compose des éléments suivants

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025	22 911
Report à nouveau	(26 283)
Réserve distribuable	
Total	(3 372)

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	(3 372)
Report à nouveau	
Total	(3 372)

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes

Exercice	Dividendes distribués	Part éligible à l'abattement
2024		
2023		
2022		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à

Le PRESIDENT

M. BOUKADDOUR MOUSTAFA

